

Plan d'action #VéloOntario 1.0

Le présent plan d'action, le premier d'une série de plans pluriannuels et continu, présente la voie dans laquelle la province s'engagera à partir de 2014 pour réaliser la vision et atteindre les objectifs énoncés dans #VéloOntario : Stratégie ontarienne de promotion du vélo. Il comprend des initiatives déjà en cours, des mesures sur le point d'être mises en œuvre et des projets à long terme. De nombreuses initiatives se prolongeront sur plusieurs années. La date de fin de celles qui ont une durée précise est indiquée entre parenthèses.

Douze ministères se partagent la responsabilité de la mise en œuvre de la Stratégie ontarienne de promotion du vélo et du Plan d'action 1.0 : le ministère des Transports (MTO) et l'organisme Metrolinx, le ministère de la Sécurité communautaire et Services correctionnels (MSCSC), le ministère de l'Éducation (EDU), le ministère de l'Environnement (MEO), le ministère des Finances (MFO), le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD), le ministère de l'Infrastructure (MINF), le ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML), le ministère des Richesses naturelles (MRN), le ministère du Développement du Nord et des Mines (MDNM), le ministère des Affaires rurales (MAR) et le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (MTCS).

Les cinq orientations stratégiques de #VéloOntario visent à faire de l'Ontario une province plus propice au vélo. Pour les mettre en œuvre, le gouvernement prendra les mesures suivantes :

1. Aménagement de collectivités saines, actives et prospères

- 1.1. Mettre en œuvre les politiques de transport actif du [Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe](#), un plan à long terme de gestion de la croissance de la région – MINF.
- 1.2. Travailler avec les municipalités à la mise en œuvre de [la Déclaration de principes provinciale de 2014](#), un document qui définit des orientations en matière d'aménagement et de mise en valeur du territoire dans l'ensemble de l'Ontario et qui met l'accent sur l'importance du vélo pour favoriser des collectivités actives et en santé – MAML.
- 1.3. Mettre en œuvre les mesures du document [Le grand projet](#) liées au transport actif, un plan échelonné sur 25 ans pour un réseau de transport et de transport en commun coordonné et intégré dans la région du grand Toronto et de Hamilton – Metrolinx.
- 1.4. Travailler avec les municipalités pour renforcer la mise en œuvre à l'échelle locale des politiques provinciales sur le transport actif qui favorisent l'usage du vélo :
 - en offrant du soutien aux municipalités pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans officiels et de plans de transport qui favorisent le vélo;

- en mettant sur pied un programme de formation sur la planification du cyclisme à l'intention du personnel municipal et provincial (2015);
 - en effectuant des recherches pour relever les obstacles au cyclisme en matière de planification, de conception et de fonctionnement et déterminer les outils pouvant servir à l'élimination de ceux-ci (2015);
 - en concevant un plan de mise en œuvre pour surmonter ces obstacles (2015)
 - MTO, MAML, MINF.
- 1.5. Chercher et examiner de nouvelles possibilités pour favoriser le cyclisme dans le cadre de la révision du Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe – MINF.
 - 1.6. Chercher et examiner de nouvelles possibilités de favoriser le cyclisme dans le cadre de la révision du Plan de la ceinture de verdure, qui assure la protection de l'environnement et des milieux agricoles dans la région élargie du Golden Horseshoe – MAML.
 - 1.7. Ajouter un volet sur le cyclisme au [programme d'échange communautaire Premières impressions](#), un programme dans le cadre duquel des collectivités jumelées utilisent une liste de contrôle pour évaluer mutuellement leurs forces et leurs faiblesses en se basant sur leurs premières impressions (2015) – MAR.

2. Amélioration de l'infrastructure cyclable

- 2.1. Lancer un programme sur trois ans à l'échelle de l'Ontario pour la construction d'infrastructures cyclables à l'échelle provinciale et municipale – MTO.
- 2.2. Définir le réseau cyclable à l'échelle de la province pour déterminer à quels endroits où des infrastructures provinciales pourraient être utiles aux cyclistes (2016) – MTO.
- 2.3. Faire en sorte que les projets de routes ou de pont comprennent des caractéristiques de conception qui garantissent l'accessibilité aux cyclistes et aux piétons et assurent leur sécurité, en se basant sur des critères adéquats, à moins que des motifs précis justifient une exemption à cette exigence – MTO.
- 2.4. Travailler avec les municipalités afin de cerner les pratiques et les infrastructures provinciales qui constituent des obstacles aux réseaux cyclables locaux (2015) – MTO.
- 2.5. Publier l'*Ontario Traffic Manual Book 18* afin d'aider les municipalités à planifier, à concevoir, et à gérer des installations cyclistes (2014) – MTO.
- 2.6. Publier les *Lignes directrices sur la planification et l'aménagement de voies cyclables en Ontario* afin de fournir des points de référence à jour aux fonctionnaires du gouvernement provincial qui travaillent à la planification, à la conception et à la gestion des installations cyclistes situées sur les routes et les ponts de la province (2014) – MTO.

3. Amélioration de la sécurité des rues et des routes

- 3.1. Apporter les modifications proposées aux lois et aux règlements pour favoriser la sécurité des cyclistes, dont celles portant sur l'ouverture des portières de voitures, les dépassements à un mètre, les voies cyclables à contresens, la signalisation destinée exclusivement aux cyclistes et la circulation sur les accotements pavés (2014) – MTO.
- 3.2. Consulter les municipalités, les groupes d'usagers du réseau routier et les autres parties prenantes sur des enjeux de sécurité comme l'utilisation du trottoir par les cyclistes et les limites de vitesse (2015) – MTO.
- 3.3. Offrir du financement supplémentaire aux intervenants partenaires pour leur permettre de créer ou d'améliorer un programme de formation relatif aux habiletés cyclistes (2015) – MTO.
- 3.4. Inciter les conducteurs à mieux connaître les règles de sécurité routière relatives aux cyclistes en ajoutant du contenu à ce sujet dans les examens de conduite (2015) – MTO.
- 3.5. Promouvoir le port du casque chez les cyclistes de tous âges – MTO.
- 3.6. Poursuivre les visites de la Police provinciale de l'Ontario dans les écoles dans le but de sensibiliser les enfants à la sécurité à vélo -- Police provinciale de l'Ontario.

4. Sensibilisation au vélo et modification des comportements

- 4.1. Créer une plateforme d'échange pour les employés des municipalités qui travaillent à la promotion du cyclisme afin de soutenir l'innovation en favorisant la diffusion des connaissances et des pratiques exemplaires – MTO.
- 4.2. Promouvoir l'utilisation du vélo pour aller à l'école et au travail grâce au [programme de transport scolaire actif et durable](#) et au programme Lieux de travail [Smart Commute](#) – Metrolinx.
- 4.3. Soutenir les programmes liés au vélo et favoriser la création de politiques communautaires en lien avec le cyclisme au moyen des Fonds pour les communautés en santé – MSSLD.
- 4.4. Inciter un plus grand nombre de gens à faire du vélo et à en faire plus souvent en appuyant des programmes et des initiatives variés avec l'aide de [la Fondation Trillium de l'Ontario](#) – MTCS.
- 4.5. Offrir des programmes de formation sur le cyclisme en collaboration avec les bureaux de santé publique locaux – MSSLD.
- 4.6. Favoriser l'apprentissage de notions relatives au vélo en se servant du curriculum existant aux paliers élémentaire et secondaire – EDU.
- 4.7. Construire un vélodrome quatre saisons pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains, afin d'offrir un site d'entraînement et de compétition aux athlètes de haut niveau de la province et du pays (2015) – Infrastructure Ontario, Secrétariat des Jeux panaméricains et parapanaméricains, MTCS.

- 4.8. Renforcer les possibilités d'utilisation du vélo grâce à divers programmes de financement des sports et des loisirs – MTCS.
- 4.9. Commencer à appuyer les programmes d'activité physique communautaires au moyen de [l'Action communautaire Enfants en santé](#), un programme où des partenaires communautaires travaillent en collaboration pour mettre en œuvre des activités à l'échelle locale grâce au marketing social – MSSLD.

5. Création de nouvelles possibilités de cyclotourisme

- 5.1. Créer un réseau cyclable à l'échelle de la province afin de promouvoir le cyclisme récréatif et le cyclotourisme, de relier les voies cyclables municipales et les sites d'intérêt et d'aider à établir un ordre de priorité pour les investissements futurs dans l'infrastructure du réseau routier provincial (2016) – MTO.
- 5.2. Investir plus de 3,5 millions de dollars dans l'aménagement de pistes pouvant être utilisées pour le vélo, la marche ou d'autres activités dans le cadre des Jeux panaméricains et parapanaméricains et après ceux-ci – MTCS.
- 5.3. Favoriser le vélo par l'intermédiaire de [la Stratégie ontarienne pour l'aménagement des pistes et des sentiers](#), un plan à long terme guidant la planification, la gestion, la promotion et l'utilisation des pistes et sentiers en Ontario – MTCS.
- 5.4. Favoriser les projets de cyclotourisme grâce au programme [Fêtons l'Ontario](#), qui appuie les festivals et les événements, et au [Fonds de développement du tourisme](#) – MTCS.
- 5.5. Soutenir la création et la commercialisation de produits de cyclotourisme par l'intermédiaire des [organismes touristiques régionaux](#) – MTCS.
- 5.6. Prévoir des voies cyclables ainsi que des accès et des stationnements pour les vélos sur les sites des Jeux panaméricains et parapanaméricains (2015) – MTO.

ISBN 978-1-4606-4297-9 (version PDF)
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2014.
Available in English